**Prospectus officiel**

***Exposition nationale « Une ou deux pages »***

***STVPQ 2025***

*24-25 mai 2025*

*Salon du timbre et du vieux papier de Québec*

*Hôtel Travelodge - Centre de conférences*

*SVPQ © 2025*

**Règlements pour l'inscription des collections à l’exposition**

Adressez toute correspondance à:

**La responsable des collections**

**a/s STVPQ 2025**

**Boîte postale 88250 Québec, QC G3J 1Y9 Canada**

**Pour toutes questions:** salonduvieuxpapierdequebec@videotron.ca ou gteyssier@videotron.ca

1. **Admissibilité**

L'exposition compétitive est ouverte à tous les collectionneurs. Les demandes de participation doivent satisfaire aux conditions d'inscription contenues dans le présent prospectus. Les pièces présentées doivent être la propriété exclusive et de bonne foi de l'exposant. Le dépôt d'une inscription vaut déclaration implicite de l'exposant à cet effet.

1. **Généralités**

**Format des exhibits :** Une (1) page (Format 8½ pouces x 11 pouces / 23 cm x 29 cm vertical) ou (2) deux pages 8¼ x 11 ou une double page au format 11 pouces x 17 pouces, au choix.

Un exposant peut présenter plus d’une participation, y compris dans la même classe.

Le comité de l'exposition fera la sélection finale des participations acceptées à partir des formulaires d'inscription qu'il aura reçus, et recherchera l'équilibre et l'équité dans le processus de sélection. Le comité peut refuser toute participation, ou la recatégoriser à son entière discrétion, sans aucun justificatif.

1. **Classes participatives :**
2. **Compétitive (jugée par une équipe de juges reconnus et Choix du public)**
3. **Non compétitive (uniquement Choix du public)**

**Sous-classes :**

1. **Adultes**
2. **Jeunesse (Moins de 21 ans au 24 Mai 2025)**
3. **Parent-Enfant (Aucune limite d’âge)**

**Sous-sous classes :**

* 1. **Philatélie-Histoire postale** : Philatélie traditionnelle; Histoire postale; Marcophilie; Para-philatélie; thématique, de sujet, entiers postaux, PPJ, maximaphilie, Fiscaux, enveloppes illustrées, etc.)
	2. **Cartes postales illustrées**

***☞ Par exemple, une collection de cartes postales illustrées en classe adulte, non-compétitive : B1b***

1. **Inscription**

Chaque inscription doit être inscrite dans sa classe, sa sous classe et sa sous-sous classe correctes sur le formulaire d'inscription officiel. Le responsable des collections se réserve le droit de reclasser toute collection.

Les soumissions électroniques sont fortement encouragées.

Aucune collection ne sera acceptée à moins que les frais prescrits n'aient été payés en totalité au moment de la soumission du formulaire d'inscription. (Voir la section 5.)

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de SVPQ Inc.

Paiement par virement bancaire à : salonduvieuxpapierdequebec@videotron.ca

Les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard le **15 Avril 2025**.

L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas une acceptation de la collection.

Le Comité de l'Exposition se réserve le droit de refuser toute collection sans donner de motif à ce refus.

Si une inscription est rejetée par le comité d'exposition, les frais d'inscription correspondants seront remboursés.

Si une collection n’est pas reçue avant **9 heures le 24 mai** **2025** les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

1. **Critères techniques**

Les collections peuvent être présentées en langue française ou anglaise ou les deux.

Les collections seront présentées dans des cadres de seize (16) pages ; Chaque page ne doit pas dépasser 23 x 29 cm (9 x 11,5 pouces) ou 11 x 17 pour une double page.

Les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur claire.

Les pages doivent être placées dans des protège-feuilles transparents, fermés sur trois côtés. Les coordonnées de l’exposant doivent figurer au verso. Le nom de l'exposant ne doit en aucun cas figurer au recto des pages, sauf sur les lettres exposées à lui adressées.

Les collections ne respectant pas ce qui précède ne pourront être exposées ou jugées.

Les contrefaçons doivent être identifiées comme telles dans le texte. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification de la collection.

☞ Afin de faciliter le travail des juges, chaque exhibit ou du moins une version préliminaire de l’exhibit devra être numérisé et obligatoirement envoyé au responsable des collections (par courriel) le ou avant le 30 avril 2025. Les exhibits pourront sans problème être modifiés avant d’être exposés.

1. **Frais d'inscription**

Collection Classe Adulte : $10 (CDN) par Exhibit (qu’il soit constitué d’une ou de deux pages).

Collection Classe jeunesse & Classe Parent-Enfant: GRATUIT

1. **Livraison des exhibits**

Les exhibits peuvent être remis en mains propres par l’exposant ou un ayant droit ou livrés par tous moyens en port-payé à :

**Le responsable des collections**

**a/s SVPQ 2025**

**Boîte postale 88250 Québec, QC G3J 1Y9 Canada**

Les exhibits envoyés par la poste ou autres services doivent être reçus par le comité de l'exposition au plus tard le **22 mai** **2025 minuit**.

Les exhibits livrés en mains propres doivent être reçus sur le site du Salon **au plus tard à 9h00 le 24 mai 2025.**

1. **Démontage et Retour des collections**

L'exposition se terminera à 15h00 le dimanche 25 mai 2025. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ne sera retirée des cadres avant la clôture du Salon, et tant que tous les visiteurs n'auront pas quitté l'espace d'exposition. Tout démontage des collections doit être effectué par ou sous la supervision directe du personnel du Salon.

Les exposants ou leurs agents peuvent être invités à présenter une preuve d'identité valide pour obtenir leurs collections auprès du comité d'exposition après la clôture de l'exposition. Les collections non réclamées en personne seront retournées aux frais du propriétaire dès que possible après la clôture de l'exposition de la manière indiquée par le propriétaire. Le prépaiement des frais de retour doit être joint. Des frais supplémentaires de 5,00 $ canadiens doivent être inclus pour l'emballage et la manutention.

1. **Assurance et sécurité**

Les propriétaires sont avisés que dans leur propre intérêt, ils doivent prendre des dispositions pour assurer leur(s) collection(s). Les collections seront reçues, conservées, exposées et retournées aux risques et périls de leur propriétaire. Le comité de l'exposition s'assurera d’une sécurité raisonnable pour protéger les collections.

1. **Responsabilité**

Bien que tous les soins et précautions raisonnables seront pris avec les collections, aucune responsabilité ne sera attachée à aucune des sociétés ou organismes participants, ni à l’Hôtel Travelodge ou à ses employés, ni aux membres du comité organisateurs et/ou à leurs assistants bénévoles ou employés, pour toute perte ou dommages à une collection et pour quelque cause ou raison que ce soit.

1. **Jugement**

**Les collections de la Classe A (Compétitive) pourront ou non être jugées par un panel d’experts**

1. **Certificats et Prix**

Des certificats de participation seront remis à tous les exposants.

Des prix spéciaux pourront être décernés à la discrétion du jury.

Les décisions des juges sont finales.

**15.** **Autorité décisionnelle**

Toutes les questions pouvant survenir concernant la compétition, qui ne sont pas prévues par ce Prospectus (autres que les décisions du Jury) seront tranchées par le Comité du Salon à sa seule et absolue discrétion.